

Travailler dans le commerce de détail ou l'artisanat commercial

Marceline Bodier et Joëlle Vidalenc, direction des Statistiques démographiques et sociales, Philippe Bourieau, direction des Statistiques d'entreprises, Insee

Plus de deux millions de personnes travaillent dans le commerce de détail ou l'artisanat commercial (boulangerie, charcuterie...); 19 % d'entre elles sont des indépendants. Les salariés appartiennent principalement à la catégorie socioprofessionnelle des employés alors que les cadres sont moins représentés que dans les autres secteurs marchands. Les métiers exercés sont spécifiques au secteur : employés, caissiers, vendeurs... Les personnes travaillant dans ce secteur ont plutôt suivi une formation technique courte (BEP, CAP). Il y a plus de jeunes et plus de femmes à temps partiel que dans les autres secteurs marchands. Les salariés du commerce sont presque aussi souvent en CDI que dans les autres secteurs. Travailler le samedi est la règle, travailler le dimanche n'est pas l'exception.

En moyenne sur la période 2006-2008, un peu plus de deux millions de personnes (soit 8 % de la population ayant un emploi) travaillent dans le commerce de détail ou l'artisanat commercial ; ce dernier secteur rassemble des métiers qui associent à la vente une activité artisanale classée dans les industries agroalimentaires (boulangerie, charcuterie etc.).

Le commerce de détail ainsi que l'artisanat commercial appartiennent aux secteurs principalement marchands dont ils représentent 12,5 % des emplois (*définitions*). L'emploi de ces deux secteurs se répartit de façon presque équilibrée entre les activités à dominante alimentaire et les activités non alimentaires spécialisées (*tableau 1*).

19% de non-salariés

Près d'une personne sur cinq travaillant dans le commerce de détail ou l'artisanat commercial est non salariée (19 %), soit nettement plus que dans l'ensemble des secteurs principalement marchands (11 %). Parmi ces 400 000 non-salariés, 50 000 exercent une profession libérale ou sont chefs d'entreprise, 90 000 sont artisans et 240 000 commerçants (dont 52 000 petits et moyens détaillants en alimentation spécialisée et 56 000 détaillants en habillement et articles de sport).

Peu de cadres parmi les salariés

Les employés représentent 55 % des salariés du commerce de détail et de l'artisanat commercial et les ouvriers 17 % (26 % et 34 % dans l'ensemble des secteurs principalement marchands) ; 8 % des salariés sont des cadres et 20 % des professions intermédiaires, contre respectivement 17 % et 23 % pour l'ensemble des secteurs principalement marchands (*tableau 2*).

1 Répartition des actifs ayant un emploi par grand secteur

	Effectifs	Répartition (%)
Magasin alimentaire spécialisé et artisanat commercial dont :	334 100	16
<i>artisanat commercial</i>	204 400	10
Petite surface à prédominance alimentaire	73 700	4
Grande surface à prédominance alimentaire dont :	556 900	26
<i>hypermarché</i>	286 100	14
Chaussures et habillement	199 800	9
Autres équipements de la personne	98 300	5
Culture, loisirs et sports	210 300	10
Équipement du foyer	132 000	6
Aménagement de l'habitat	175 600	8
Pharmacie et articles médicaux et orthopédiques	142 600	7
Autre magasin (réparation, grand magasin non alimentaire)	85 700	4
Hors magasin	106 100	5
Total	2 115 100	100

Champ : actifs ayant un emploi dans le commerce de détail ou l'artisanat commercial et vivant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi de 2006, 2007 et 2008.

En majorité des métiers spécifiques du commerce...

Les personnes travaillant dans les entreprises du secteur du commerce de détail et de l'artisanat commercial occupent des métiers assez différenciés. Presque deux tiers d'entre elles occupent des professions très spécifiques à ce secteur, qu'on dénomme les « métiers du commerce » (*définitions*) : caissiers, employés de libre-service, vendeurs, attachés commerciaux et représentants, responsables de magasins et intermédiaires du commerce, cadres commerciaux et technico-commerciaux. Au sein de ces métiers du commerce, la

catégorie socioprofessionnelle la plus nombreuse, celle des employés, est constituée de caissiers de magasin (180 000), vendeurs en habillement et articles de sport (140 000), vendeurs en alimentation (110 000), vendeurs non spécialisés (100 000) ainsi que d'employés de libre-service et de magasiniers (un peu moins de 100 000).

La catégorie socioprofessionnelle des professions intermédiaires administratives et commerciales est représentée par 120 000 chefs de petites surfaces de vente ou responsables de l'exploitation des magasins de vente et près de 50 000 techniciens des forces de vente ou représentants.

Enfin un peu plus de 50 000 cadres de l'administration commerciale ou à fonction commerciale exercent le métier de responsable de l'exploitation de magasin, chef de produits, acheteur...

... mais aussi des métiers d'appui ou des spécialistes

À ces métiers spécifiques du commerce s'ajoutent les métiers liés à l'artisanat commercial et exercés auprès d'employeurs artisans : 135 000 ouvriers qualifiés de type artisanal (55 000 boulangers et pâtisseries, 50 000 bouchers et charcutiers) et 50 000 ouvriers non qualifiés de type artisanal (apprentis boulangers, bouchers, ou charcutiers...). Les métiers d'appui, communs aux autres secteurs de l'économie, sont en majorité des professions administratives d'entreprise, sans fonction commerciale : 90 000 employés administratifs d'entreprise (secrétaires, employés des services comptables...), 40 000 professions intermédiaires administratives (gestion du personnel, comptabilité, publicité...) et 20 000 cadres administratifs. Enfin, quelques métiers très spécialisés appartenant à la sphère de la santé ne sont pas classés dans la famille professionnelle des métiers de la vente : 60 000 préparateurs en pharmacie, 50 000 pharmaciens salariés ou libéraux. Les opticiens, lunetiers et audioprothésistes, moins nombreux, font également partie de ces métiers proches de ceux du commerce.

Une population jeune, féminine et peu diplômée

Près du tiers des personnes travaillant dans le commerce de détail et l'artisanat commercial ont moins de 30 ans et 60 % sont des femmes, alors que ces proportions sont de 22 % et 39 % dans l'ensemble des secteurs principalement marchands. Les seuls secteurs du commerce et de l'artisanat commercial majoritairement masculins sont l'artisanat commercial, les petites surfaces d'alimentation et l'équipement du foyer. L'emploi est en revanche très majoritairement féminin - en moyenne près de deux emplois sur trois sont occupés par des femmes - dans les grandes surfaces alimentaires, l'équipement de la personne et les loisirs, les pharmacies, les grands magasins. Le statut professionnel reflète cette répartition sectorielle : les femmes sont minoritaires parmi les non-salariés dont

② Répartition par profession des actifs ayant un emploi dans le commerce de détail ou l'artisanat commercial

	Effectifs
MÉTIER DU COMMERCE	1 341 900
2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise dont :	250 000
22 Commerçants et assimilés, dont :	238 400
222a Petits et moyens détaillants en alimentation spécialisée de 0 à 9 salariés	51 700
223d Détaillants en habillement et articles de sport	55 800
3 Cadres et professions intellectuelles supérieures dont :	52 600
374 Cadres de l'administration commerciale, fonction commerciale	52 600
4 Professions intermédiaires dont :	192 000
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises dont :	192 000
462a Chefs de petites surfaces de vente (salariés ou mandataires)	54 000
462b Responsables de l'exploitation des magasins de vente	67 600
463 Techniciens des forces de vente, représentants	47 800
5 Employés dont :	847 300
55 Employés de commerce dont :	847 300
551a Employés de libre-service du commerce et magasiniers	96 300
552a Caissiers de magasin	181 500
553a Vendeurs non spécialisés	103 400
554 Employés de commerce dans la vente spécialisée, dont :	455 500
554a Vendeurs en alimentation	112 300
554e Vendeurs en habillement et articles de sport	139 900
AUTRES MÉTIERS dont :	773 200
2 Artisans, commerçants, et chefs d'entreprise dont :	110 500
21 Artisans	90 100
3 Cadres et professions intellectuelles supérieures dont :	85 800
Pharmaciens libéraux (311f) et salariés (344d)	48 400
4 Professions intermédiaires dont :	168 600
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social, dont :	91 600
433 Techniciens médicaux, spécialistes de l'appareillage médical, dont :	89 200
433d Préparateurs en pharmacie	60 100
5 Employés dont :	116 400
54 Employés administratifs d'entreprises	90 500
6 Ouvriers dont :	289 100
63 Ouvriers qualifiés de type artisanal, dont :	136 100
636 Ouvriers qualifiés de type artisanal de l'alimentation et de la restauration, dont :	104 500
636c Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)	56 400
68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal	47 900

Lecture : en moyenne annuelle calculée sur les trois années d'enquête 2006, 2007 et 2008, 55 800 personnes exercent le métier de détaillant en habillement et articles de sport. L'enquête Emploi attribue à chaque actif ayant un emploi un code de profession (PCS), qui comporte 3 chiffres et une lettre : le premier chiffre désigne le « groupe socioprofessionnel » (le groupe 2 correspond à des indépendants, les groupes 3 à 6 essentiellement à des salariés, classés selon leur position hiérarchique dans les conventions collectives) ; les deux premiers chiffres correspondent à la catégorie socioprofessionnelle (CS) ; au niveau le plus fin, le code renvoie au métier exercé. On a regroupé les professions représentées dans le commerce de détail et l'artisanat commercial en deux grandes familles de professions, celles relevant des métiers commerciaux et les autres. Au sein de chacune de ces grandes familles de métier, les professions sont classées par groupe socioprofessionnel, catégorie socioprofessionnelle et enfin profession.

Champ : actifs ayant un emploi dans le commerce de détail ou l'artisanat commercial et vivant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi de 2006, 2007 et 2008.

elles ne représentent que 43 % ; en revanche, elles sont largement majoritaires parmi les salariés (63 %).

Certains métiers salariés typiques du commerce de détail sont exercés de façon écrasante par des femmes : 85 % des caissiers et des employés de libre-service et 76 % des vendeurs sont des femmes (*tableau 3*). Les femmes sont en revanche légèrement minoritaires parmi les métiers d'encadrement commercial (cadres commerciaux, responsables de magasins, commerçants).

Plus de la moitié des personnels du secteur ont le niveau CAP, BEP ou équivalent, ou baccalauréat (56 %, contre 47 % pour le secteur marchand). En revanche, les diplômés du supérieur sont très minoritaires (19 % contre 26 % dans l'ensemble des secteurs marchands) alors même que la population concernée est plus jeune. Un quart des personnes travaillant dans le commerce de détail ou l'artisanat commercial n'ont aucun diplôme, autant que dans l'ensemble des secteurs principalement marchands.

C'est dans l'artisanat commercial et la petite alimentation que la part des diplômés du supérieur est la plus faible (8 %).

Peu de spécificités pour les contrats de travail

Les commerçants et artisans commerciaux recrutent beaucoup moins que les autres secteurs via les agences d'intérim (*tableau 4*) : les intérimaires représentent seulement 1,1 % des salariés (3,7 % dans les secteurs marchands). En revanche, 3,7 % des salariés sont apprentis et 8,8 % ont des contrats courts (CDD, stages, contrats aidés). Les CDI concernent la quasi-totalité (96 %) des cadres et des responsables de magasin ; c'est 10 points de plus que pour les caissiers et employés de libre-service (85 %) et les vendeurs (84 %). La part de CDI est ainsi à peine inférieure à celle de l'ensemble du secteur marchand (86 % contre 87 %). Au sein du commerce de détail et de l'artisanat commercial, la part de CDI change peu d'un secteur à l'autre. Elle varie en revanche avec l'âge et le métier. Seulement 70 % des moins de 30 ans ont un CDI. Globalement, femmes et hommes ne diffèrent pas en termes de fréquence des contrats courts.

40 % des femmes sont à temps partiel

Quelque 28 % des salariés du commerce de détail et de l'artisanat commercial travaillent à temps partiel (*tableau 3*). C'est beaucoup plus que dans l'ensemble des secteurs principalement marchands (15 %). Dans le commerce de détail et l'artisanat commercial, comme dans les autres secteurs d'activité, le travail à temps partiel concerne davantage les femmes que les hommes (39 % contre 10 %).

Le temps partiel est étroitement lié au métier : la moitié des caissiers et employés de libre-service et 32 % des vendeurs sont à temps partiel.

Parmi les salariés à temps partiel, 36 % souhaitent travailler davantage. On parle alors de temps partiel subi (*définitions*). Le temps partiel subi est caractéristique des grandes surfaces (44 % de temps partiel subi) et des métiers qui y sont exercés (41 % chez les caissiers et employés de libre-service). Le phénomène est plus marqué parmi les jeunes : près de la moitié des jeunes salariés à temps partiel du commerce de détail et de l'artisanat commercial souhaitent travailler davantage.

Travailler souvent le samedi et parfois le dimanche

Près de neuf personnes sur dix ayant un emploi dans ce secteur (88 %) travaillent le samedi ou le dimanche, habituellement ou occasionnellement (*tableau 5*). Cette proportion est encore plus élevée dans les métiers du commerce (93 %) alors que, dans l'ensemble des secteurs principalement marchands, elle est de 52 %. Près de huit actifs occupés sur dix travaillent le samedi de façon habituelle, contre moins d'un tiers dans les secteurs principalement marchands. Dans le commerce, 42 % travaillent au moins occasionnellement le dimanche, et 19 % habituellement (24 % et 10 % dans l'ensemble des secteurs marchands). Travailler le dimanche, comme le samedi, concerne davantage les non-salariés (65 %) que les salariés (37 %).

En revanche, dans le commerce, on travaille rarement le soir et encore plus rarement la nuit. La situation des femmes ne diffère pas de façon significative de celle des hommes, à une exception près : comme dans les autres secteurs, le travail de nuit concerne moins souvent les femmes.

3 Proportion de femmes et de temps partiels par secteur et métier

en %

	Femmes	Temps partiels
Secteurs du commerce de détail et de l'artisanat commercial	59	28
Artisanat commercial et petites alimentations	47	26
Grandes surfaces alimentaires	63	31
Équipement de la personne et loisirs	68	30
Équipement du foyer et aménagement de l'habitat	46	18
Autres (dont pharmacies et grands magasins)	64	32
Métier		
Caissier, employé de libre-service	85	52
Vendeur	76	32
Cadres commerciaux, maîtrise de magasins, commerçants...	48	10
Sexe		
Homme	-	10
Femme	-	39
<i>Ensemble des secteurs principalement marchands</i>	39	15

Champ : actifs ayant un emploi dans le commerce de détail ou l'artisanat commercial et vivant en France métropolitaine.
Source : Insee, enquêtes Emploi de 2006, 2007 et 2008.

4 Type de contrat des salariés du commerce de détail et de l'artisanat commercial

en %

Type de contrat	Commerce de détail et artisanat commercial	Secteurs principalement marchands
CDI	86,4	87,2
CDD	8,8	7,0
Apprenti	3,7	2,1
Intérim	1,1	3,7
<i>Effectif total</i>	<i>1 719 500</i>	<i>14 994 100</i>

Champ : salariés vivant en France métropolitaine.
Source : Insee, enquêtes Emploi de 2006, 2007 et 2008.

5 Travail le week-end, le soir ou la nuit

en %

Part des actifs travaillant...	Commerce de détail et artisanat commercial	Secteurs principalement marchands
... le samedi		
Habituellement	78	30
Occasionnellement	9	21
Jamais	13	49
... le dimanche		
Habituellement	19	10
Occasionnellement	23	14
Jamais	57	76
... habituellement ou occasionnellement, le samedi ou le dimanche	88	52
... le soir		
Habituellement	10	15
Occasionnellement	15	17
Jamais	74	68
... la nuit		
Habituellement	5	7
Occasionnellement	6	8
Jamais	89	85

Champ : salariés vivant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi de 2006, 2007 et 2008.

Dans les grandes surfaces alimentaires, les horaires varient d'une semaine à l'autre

Au total, 29 % des personnes travaillant dans le commerce de détail et de l'artisanat commercial ont des horaires qui varient d'une semaine sur l'autre contre 22 % dans l'ensemble des secteurs principalement marchands. L'irrégularité des horaires concerne davantage les grandes surfaces alimentaires, et les métiers de caissier et d'employé de libre-service. Ces métiers étant très majoritairement exercés par des femmes, celles-ci sont les plus concernées par l'irrégularité des horaires.

Sources

Les données sont issues des enquêtes Emploi 2006, 2007 et 2008 (France métropolitaine). En 2006, 2007, 2008, plus de 38 000 ménages vivant dans des logements ordinaires (c'est-à-dire hors communautés du type

foyers, cités universitaires, hôpitaux, prisons...) ont répondu chaque trimestre à l'enquête Emploi, soit plus de 72 000 personnes de 15 ans ou plus ; les personnes sont enquêtées sur leur situation professionnelle une semaine donnée. L'enquête Emploi est la seule source qui permet d'estimer le nombre de personnes ayant un emploi quel que soit leur statut (salarié, artisan, chef d'entreprise, profession libérale...) et ce, pour chaque semaine de l'année. Les résultats présentés ici sont des moyennes calculées sur les trois années.

L'étude porte sur la population active occupée (au sens du BIT) travaillant dans le secteur où l'activité principale est le commerce de détail et la réparation d'articles domestiques ou l'artisanat commercial c'est-à-dire les entreprises agro-alimentaires qui associent à la revente une activité industrielle (charcuterie, cuisson de produits de boulangerie, boulangerie et boulangerie-pâtisserie, pâtisserie).

Définitions

Secteurs principalement marchands : ensemble des secteurs hors agriculture et

secteurs non marchands (administration, éducation, santé et action sociale).

Temps partiel subi (BIT) : personnes qui ont un emploi à temps partiel, qui souhaitent travailler plus d'heures sur une semaine donnée, et qui sont disponibles pour le faire. La mesure de ce concept a été modifiée en 2008, ce qui rend les données après 2008 non comparables aux données antérieures.

Dans l'enquête Emploi, la **profession** est codée, comme dans l'ensemble des enquêtes ménages de l'Insee, à partir de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Son premier chiffre correspond au « groupe socioprofessionnel » : les deux premiers groupes (1 et 2) sont des groupes de non-salariés (agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise) ; les groupes 3 à 6 sont des groupes de salariés, classés en fonction de la « position hiérarchique » de l'emploi qu'ils occupent, issue principalement des conventions collectives. Les codes de profession peuvent également être regroupés par types de métiers (on parle de « familles professionnelles »), lorsqu'on veut mettre l'accent ici sur la dimension « **métier du commerce** » : caissiers, employés de libre-service ; vendeurs ; attachés commerciaux et représentants ; responsables de magasins et intermédiaires du commerce ; cadres commerciaux et technico-commerciaux.

Cette étude ne concerne pas l'ensemble des personnes exerçant un métier commercial, mais l'ensemble des personnes exerçant un emploi dans les secteurs du commerce et de l'artisanat commercial, qu'ils aient ou non un métier commercial.

Bibliographie

« Le commerce en 2009 - Baisse de l'activité et de l'emploi », *Insee Première* n° 1322, novembre 2010.

« La situation du commerce en 2010 - Rapport établi pour la Commission des Comptes Commerciaux de la Nation », Insee, Direction des Statistiques d'Entreprises, E 2011/05, juin 2011.

« Une photographie du marché du travail en 2009 », *Insee Première* n° 1331, janvier 2011.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2011

Abonnement annuel : 81 € (France) 101 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Michel Blanc
Rédacteurs :
L. Bellin, A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister
Maquette : P. Nguyen
Impression : Jouve
Code Sage IP111358
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2011

